conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & **TERRASSES**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 10.0 05.10.2023 C6454

05.10.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES Nom commercial

000000002700801017 Code du produit

Numéro de l'autorisation 10660G/B

Identifiant Unique De Formu: A9F6-2E22-3Q41-74GS

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Ménages privés (=public général=consommateurs)

Produits phytopharmaceutiques

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société COMPO Benelux nv

> Venecolaan 56 B-9880 Aalter Belgique

Téléphone +32-09/311 00 00

Téléfax +32-09/298 09 49

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: compo@compo.be

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belge Téléphone:+32(0)70 245 245

G.-D du Lux

Téléphone:+352 8002 5500

Les Pays-Bas

Téléphone: Appelez d'abord le cabinet médical de groupe.

Contactez toujours votre médecin traitant avant de vous rendre aux urgences.

Sauf en cas de danger de mort. Il est alors préférable d'appeler le 112 immédiatement.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & **TERRASSES**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 10.0 05.10.2023 C6454

05.10.2023

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Informations Additionnelles : sur les Dangers

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut

déclencher une réaction allergique.

Respectez les instructions d'utilisation pour EUH401

éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposi-Conseils de prudence

tion le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants. P102

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce pro-

duit.

**Elimination:** 

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

# 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
acide nonanoïque	112-05-0	Skin Irrit. 2; H315	< 4
	203-931-2	Eye Irrit. 2; H319	
	607-197-00-8	Aquatic Chronic 3;	
	01-2119529247-37-	H412	
	XXXX		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Acute Tox. 4; H302	< 0,05
	220-120-9	Skin Irrit. 2; H315	
	613-088-00-6	Eye Dam. 1; H318	
	01-2120761540-60-	Skin Sens. 1; H317	
	XXXX	Aquatic Acute 1;	
		H400	
		Aquatic Chronic 2;	
		H411	
		Facteur M (Toxicité	
		aiguë pour le milieu	
		aquatique): 1	
		Limite de concentra-	
		tion spécifique	
		Skin Sens. 1; H317	
		>= 0,05 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui

montrer l'emballage ou l'étiquette.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

contre le feu.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Emp

: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & **TERRASSES**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 10.0 05.10.2023 C6454

05.10.2023

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le

contact avec la nourriture et la boisson.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans

un endroit sec. frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
acide nonanoïque	Eau douce	0,36 mg/l
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,85 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1,48 mg/kg poids
		sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,050 mg/kg
	Sédiment marin	0,005 mg/kg
	Sol	3 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- : Éviter le contact avec les yeux.

sage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

l'EN166

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

Délai de rupture : > 30 min Épaisseur du gant : 0,4 mm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & **TERRASSES**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 10.0 05.10.2023 C6454

05.10.2023

Longueur des gants

Type de gants standards.

Remarques Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire non requis

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur laiteux

Odeur caractéristique, douce

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair > 100 °C(1.009 hPa)

> Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9 Selon les données provenant de composants similaires

Température d'auto-> 400 °C

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.15 inflammation

Selon les données provenant de composants similaires

рΗ 4,4 (20 °C)

Méthode: CIPAC MT 75.3

4,0 (20 °C)

Concentration: 10 g/l Méthode: CIPAC MT 75.3

Viscosité

Viscosité, dynamique 2,4 mPa.s (20,1 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 114

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

0,96 mPa.s (39,9 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 114

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 0,996 (20 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 109

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.21 Selon les données provenant de composants similaires

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Tension superficielle : 27,01 mN/m, 20,5 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe,

A.5

27,42 mN/m, 39,6 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe,

A.5

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de subs-

tances similaires.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & **TERRASSES**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

Remarques Méthode de calcul

> Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la

peau.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Résultat : Pas d'irritation des yeux Remarques Méthode de calcul

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Type de Test Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce Souris

Méthode OCDE ligne directrice 429

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

# Cancérogénicité

**Produit:** 

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

## Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

- Evaluation production

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Remarques Non classé

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Remarques Non classé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 86,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 141 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40,1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

## **Composants:**

## 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### Composants:

acide nonanoïque:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: dégradable rapidement

Biodégradation: 94 %

Lié à: Demande théorique en oxygène

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

## **Composants:**

# 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante

et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts

Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme

agréé.

Les numéros de code des déchets sont les recommandations du fabricant en fonction de l'utilisation prévue du produit. Catalogue Européen des Déchets: 20 01 19\* Pesticides

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Eliminer le récipient dans une déchetterie ou par un orga-

nisme agréé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

: Non applicable

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisa- :

tion et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H400
Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HERBISTOP® SPRAY & GO ALLÉES & TERRASSES



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 05.10.2023 C6454 Date de la première version publiée:

05.10.2023

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR